

Quelle est la position de l'Islam sur le droit du voisin ?

Le Messenger d'Allah (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit : "Par Allah, il n'est pas croyant ! Par Allah, il n'est pas croyant ! Par Allah, il n'est pas croyant." Il a été dit : "Qui est-ce, ô Messenger d'Allah ?" Il a répondu : "Celui dont le voisin ne se sent pas en sécurité face à son mal." [249] Rapporté par Al-Bukhārī et Muslim.

Le Messenger d'Allah (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a également dit : "Le voisin a plus de droit à l'achat de proximité, donc qu'il attende même s'il est absent, s'ils partagent la même route." [250] "Musnad al-Imâm Ahmad".

Le Messenger d'Allah (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a aussi dit : "Ô Abû Dharr, si tu fais cuire un bouillon, augmente la quantité d'eau et donnes-en à tes voisins." [251] Rapporté par Muslim.

En outre, le Messenger d'Allah (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit : "Celui qui possède une parcelle de terrain et souhaite la vendre, qu'il l'offre d'abord à son voisin." [252] Authentifié dans "Sunan Ibn Mājah".

سؤال وجواب حول الإسلام

Source: <https://islam.contact/qa/fr/show/95/>

Arabic Source: <https://islam.contact/qa/ar/show/95/>

Monday 20th of April 2026 06:03:53 PM